



AVIS PUBLIC

Règlement 2018-01

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la séance régulière du conseil tenue le 5 février 2018, le règlement numéro 2018-01 intitulé « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO » a été adopté.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le centre municipal est l'endroit où quiconque peut prendre connaissance dudit règlement.

DONNÉ à Mayo, Québec, ce 7^e jour du mois de février de l'an 2018.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Martin Cousineau
Directeur général et secrétaire-trésorier